



N° d'épreuve FFM _____ **185**
Moto-Club _____ **A.G.S. PUECH RAMPANT**
N° d'affiliation _____ **C0208**
Date _____ **18-19 septembre 2021**
Lieu _____ **Castelnau-de-Levis (81)**
Organisateur technique - **004582 - M BOSSEBOEUF ALAIN**
E-mail _____ **Bosseboeuf.remi@wanadoo.fr**
Téléphone _____ **06 89 51 76 26**

CDF QUAD CROSS ELITE

REGLEMENT PARTICULIER 2021

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course _____ **M DELPON JEAN-LUC** Licence : **008362**
Délégué FFM (Président du Jury) _____ **M POMMIER THIERRY** Licence : **037500**
Membre du Jury _____ **Mme GAZAGNE ANNE-FRANCE** Licence : **011259**
Membre du Jury _____ **M FRANCOIS MICKAEL** Licence : **040111**
Commissaire technique responsable _____ **M GABRIEL ERIC** Licence : **127457**
Responsable du chronométrage _____ **Mme LIEVREMONT-STEFKOVIC MAURICETTE** Licence : **001279**

Article 3 Catégories & Engagements

Quad Cross Elite

Age _____ **16 ans minimum**
Licences _____ **NCO / Inter / LUE**
Cylindrée _____ **250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre**
Plaques _____ **Numéro blanc sur fond vert**

Primes d'arrivée par manche :

Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	160 €	6 ^{ème}	80 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	70 €
3 ^{ème}	130 €	8 ^{ème}	60 €
4 ^{ème}	110 €	9 ^{ème}	50 €
5 ^{ème}	90 €	10 ^{ème}	40 €



Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable Docteur Massimo Bello

Nombre de secouristes 16

Nombre d'ambulance(s) 3

Hôpital le plus proche Albi (81)

Temps de trajet (en min) 10 min

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site Circuit du Puech-Rampant

Adresse 81150 Castelnau-de-Levis

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1 680 m

Largeur minimum de la piste 7 m

Largeur de la grille 40 m

Longueur de la ligne droite de départ 115 m

Nombre d'OCP* 22

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Quad :

Pendant les essais : 36

En manche : 30



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : Le 11/06/2021


Visa de la Ligue

Date : 22/06/2021


Visa de la FFM

Date : 05/07/2021

Numéro : 21/0423





N° d'épreuve FFM -----185

Organisateur technique ----- 004583 - M BOSSEBOEUF ALAIN

Club-----C0208 - A.G.S. PUECH RAMPANT

Email-----Bosseboeuf.remi@wanadoo.fr

Date-----18-19 septembre 2021

Téléphone -----06 89 51 76 26

Lieu-----Castelnau-de-Levis (81)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course-----	008362 - M DELPON JEAN-LUC-----	Désignation LMOC
Délégué FFM / Président du Jury-----	037500 - M POMMIER THIERRY -----	Désignation FFM
Membre du Jury -----	011259 - Mme GAZAGNE ANNE-FRANCE -----	Désignation LMOC
Membre du Jury -----	040111 - M FRANCOIS MICKAEL-----	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable-----	127457 - M GABRIEL ERIC -----	Désignation FFM
Commissaire technique-----	215067 - M BOY DANIEL -----	Désignation LMOC
Commissaire technique-----	049483 - M LASSAGNE PATRICK -----	Désignation LMOC
Commissaire technique-----	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE -----	Désignation LMOC

Samedi :

Responsable du chronométrage -----	158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE -----	Désignation LMOC
Chronométreur -----	027451 - Mme CARDOIT PATRICIA-----	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs -----	002797 - Mme BALEUR PAULETTE -----	Désignation LMOC

Dimanche :

Responsable du chronométrage -----	001279 - Mme LIEVREMONT-STEFKOVIC MAURICETTE -----	Désignation FFM
Chronométreur -----	022206 - Mme SENTOST PAULETTE -----	Désignation FFM
Chronométreur -----	288726 - Mme GAUTHIER VANESSA-----	Désignation FFM
Chronométreur -----	005972 - M CAST ANDRE -----	Désignation FFM

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 (article 4.1) et sur <https://ffm.engage-sports.com/>
Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021

	CATEGORIE	DESCRIPTION
SAMEDI	Championnat Occitanie MX Vétéran	Age ----- de 38 à 49 ans (NCO) Cylindrée---- 144cc mini
	Championnat Occitanie MX Super Vétéran	Age ----- 50 ans mini (NCO) Cylindrée---- 144cc mini
	Championnat Occitanie MX-F	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)
	Trophée Méditerranée MX 450-250	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / NPH) Cylindrée---- de 144cc à 500cc
DIMANCHE	Championnat Occitanie MX 125	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 125cc 2T
	Championnat Occitanie MX Espoir 85	Age ----- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 85cc
	Championnat de France Quad Cross Elite	Voir le règlement particulier de la catégorie





ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : **NON** OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques : Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical--	Docteur Massimo Bello	Nombre d'ambulance(s) -----	3
Nombre de secouristes -----	16	Temps de trajet (en min)-----	10 min
Hôpital le plus proche -----	Albi (81)		

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site -----	Circuit du Puech-Rampant		
Adresse -----	81150 Castelnau-de-Levis		
Longueur du circuit -----	1 680 m	Largueur minimale -----	7 m
Largeur de la grille de départ -----	40 m	Longueur de la ligne droite de départ --	115 m
Nombre de commissaires de piste --	22 OCP		
Capacité Moto -----	54 aux essais	45 en manche	
Capacité Quad / Sidecar -----	36 aux essais	30 en manche	

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : le 11/06/2021	Date : 22/06/2021	Date : 05/07/2021 Numéro : 21/0423



HORAIRES PREVISIONNELS

Samedi 18 septembre 2021

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	11h00	Contrôles administratifs & techniques		
10h30		Briefing des commissaires		
11h00	11h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 450 / 250 (A)	15'
11h20	11h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 450 / 250 (B)	15'
11h40	11h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX Vétéran	15'
12h00	12h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX Super Vétéran et Féminin	15'
12h20	13h40	Pause		
13h45	14h00	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 450 / 250 (A)	15'
14h05	14h20	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 450 / 250 (B)	15'
14h25	14h40	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX Vétéran	15'
14h45	15h00	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX Super Vétéran et Féminin	15'
15h05	15h25	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 450 / 250 (1)	15' + 1T
15h30	15h50	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 450 / 250 (2)	15' + 1T
15h55	16h15	Manche 1	Championnat Occitanie MX Vétéran	15' + 1T
16h20	16h40	Manche 1	Championnat Occitanie MX Super Vétéran et Féminin	15' + 1T
16h45	17h05	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 450 / 250 (1)	15' + 1T
17h10	17h30	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 450 / 250 (2)	15' + 1T
17h35	17h55	Manche 2	Championnat Occitanie MX Vétéran	15' + 1T
18h00	18h20	Manche 2	Championnat Occitanie MX Super Vétéran et Féminin	15' + 1T
18h30		Remise des prix		





Samedi 18 septembre 2021

16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 19 septembre 2021

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
7h45		Briefing Commissaires de piste		
8h15	8h30	Essais libres	Championnat de France Quad Cross Elite	15'
8h35	8h50	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 125	15'
8h50	9h05	Pause		
9h10	9h25	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX Espoir 85	15'
9h30	9h50	Essais chronométrés	Championnat de France Quad Cross Elite	20'
9h55	10h00	Tests de départ	Championnat de France Quad Cross Elite	5'
10h00	10h15	Pause		
10h20	10h35	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 125	15'
10h35	10h45	Pause		
10h50	11h05	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX Espoir 85	15'
11h05	11h25	Pause		
11h30	11h55	Manche 1	Championnat de France Quad Cross Elite	20' + 1T
11h55	13h35	Pause		
13h40	14h05	Manche 1	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
14h05	14h25	Pause		
14h30	14h55	Manche 2	Championnat de France Quad Cross Elite	20' + 1T
15h05	15h30	Manche 1	Championnat Occitanie MX Espoir 85	15' + 1T
15h30	15h40	Pause		
15h45	16h15	Manche 2	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
16h20	16h45	Manche 3	Championnat de France Quad Cross Elite	20' + 1T
16h55	17h15	Manche 2	Championnat Occitanie MX Espoir 85	15' + 1T
17h25		Remise des prix		





MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2021



PLAN

12/04/2021

CIRCUIT
MOTO CROSS
de
CASTELNAU de LEVIS

LONGUEUR : 1700 m
LARGEUR MINI : 7.00 m
LARGEUR MAXI : 42 m

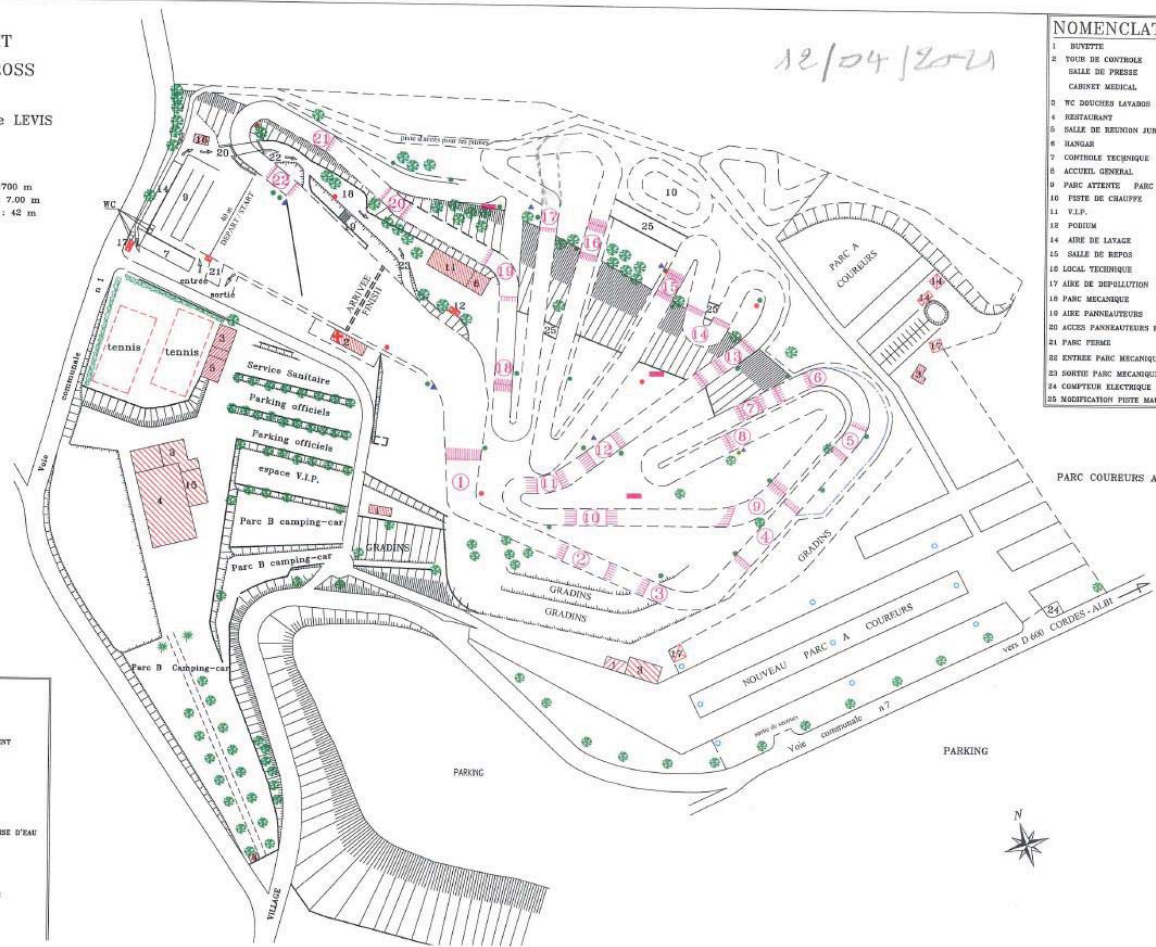
NOMENCLATURE

- 1 BUVETTE
- 2 TOUR DE CONTROLE
- 3 SALLE DE PRESSE
- 4 CABINET MEDICAL
- 5 WC DOUCHE LAVABO
- 6 RESTAURANT
- 7 SALLE DE REUNION JURY SECRETARIAT
- 8 HANGAR
- 9 CONTROLE TECHNIQUE
- 10 ACCES GENERAL
- 11 PARC ATTENTE PARC PERME
- 12 PISTE DE CHAUFFE
- 13 V.I.P.
- 14 PODIUM
- 15 AIRE DE LAVAGE
- 16 SALLE DE REPOS
- 17 LOCAL TECHNIQUE
- 18 AIRE DE DEPOLLUTION
- 19 PARC MECANIQUE
- 20 AIRE PANNEAUX
- 21 ACCESS PANNEAUX PAR TUNNEL
- 22 PARC PERME
- 23 ENTREE PARC MECANIQUE
- 24 SORTIE PARC MECANIQUE
- 25 COMPTEUR ELECTRIQUE
- 26 MODIFICATION PISTE MAUVAIS TEMPS

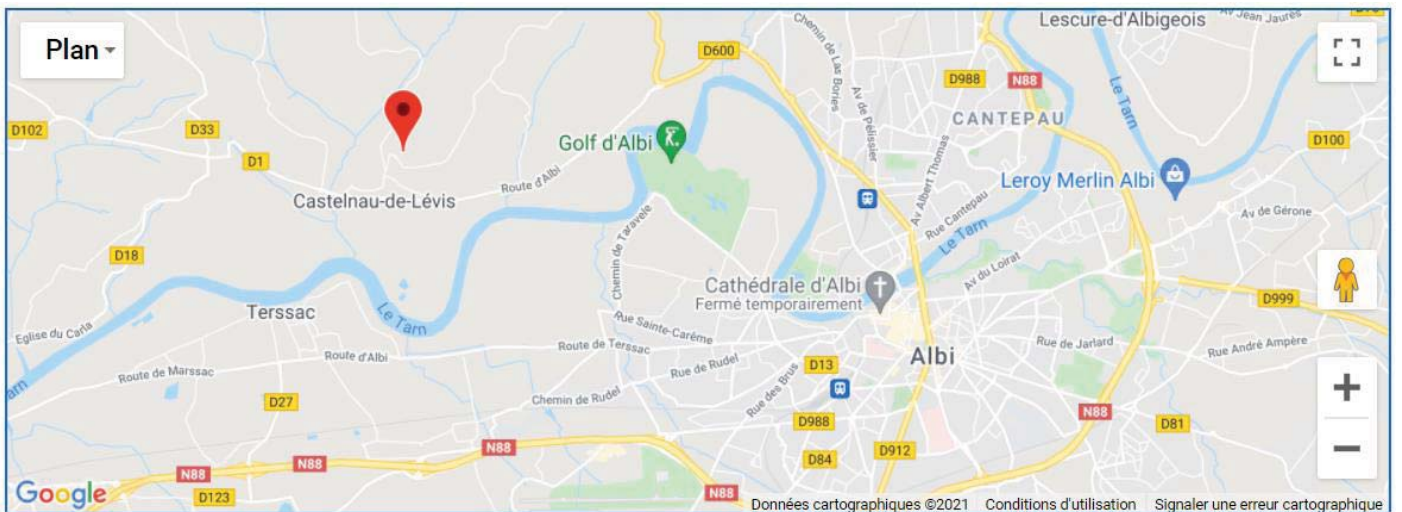
PARC COUBEURS ANNEXE

LEGENDE

- SIDE CAR SEULEMENT
- SIDE CAR ONLY
- MAUVAIS TEMPS SEULEMENT
- BAD WEATHER ONLY
- PENTES NATURELLES
- SAUTES
- CLOTURES
- BORE ELECTRIQUE / PRISE D'EAU
- POSTES COMMISSAIRES
- POSTES SECOURS
- POSTES DRAPPEUX BLAUS
- MEDIAS TELEVISION



SITUATION GEOGRAPHIQUE





ATTESTATION D'ASSURANCE



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads (art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

AGS PUECH RAMPANT AGS
Chez Monsieur Bosseboeuf - Lotissement Buffaute - 81150 CASTELNAU DE LEVIS

a souscrit, conformément aux prescriptions des articles L.321-1, L.331-10, D.321-1 à D.321-5, R.331-30, A.331-17, A. 331-20 et A.331-32 du Code du sport, le contrat d'assurances n° 10848109304 qui garantit sa responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation dénommée **MOTO CROSS - QUAD CROSS** se déroulant à **CASTELNAU-DE-LEVIS** du **18/09/2021** au **19/09/2021**.

Cette attestation est valable du **18/09/2021 à 06H00** au **19/09/2021 à 22H00**, sous réserve du paiement des cotisations et des possibilités de suspension ou de résiliation au cours de la période d'assurance pour les cas prévus par le Code des assurances ou par le contrat.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, ne saurait engager AXA France IARD au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à **Strasbourg**, le **18 juin 2021**

Pour la société,

AXA France
26/28 Avenue du Rhin
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 44 60 00



Version juin 2020

1





Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance, les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 €	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

